

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Serment des officiers et surveillants de l'Oprag

Innocent M'BADOUA
Libreville/Gabon

"Je jure et promets de bien et loyalement remplir mes fonctions et d'observer, en tout temps, les devoirs qu'elle m'impose. Je le jure"... C'est par cette formule consacrée que 38 officiers et surveillants de l'Office des ports et rades du Gabon (Oprag) ont prêté serment le 19 février 2020 au Palais de justice de Libreville.

Sortant d'une formation qui aura outillé leurs compétences techniques pour être rapidement opérationnels sur le terrain, ces agents et surveillants des activités portuaires deviennent, par ce serment, "des officiers à compétences spéciales", conformément aux exigences légales.

Sortant d'une formation qui aura outillé leurs compétences techniques pour être rapidement opérationnels sur le terrain, ces agents et surveillants des activités portuaires deviennent, par ce serment, "des officiers à compétences spéciales", conformément aux exigences légales.

Sortant d'une formation qui aura outillé leurs compétences techniques pour être rapidement opérationnels sur le terrain, ces agents et surveillants des activités portuaires deviennent, par ce serment, "des officiers à compétences spéciales", conformément aux exigences légales.

Il faut préciser que les défis à relever par le développement de l'activité portuaire au Gabon sont grands. Et les officiers et surveillants des ports sont un élément central de ce dispositif de développement. Lequel personnel doit prêter serment avant d'entrer en fonction. En d'autres termes, il ne peut y avoir d'activités portuaires dynamiques et bien régulées sans "agents qualifiés et assermentés". Par cette qualité, ils seront, entre autres, amenés à constater les infractions, à dresser des procès-verbaux, etc. De quoi faire monter d'un cran, l'efficacité de l'activité portuaire.



Photo de famille après la prestation de serment.

"L'ONEC travaille à améliorer le secteur national de l'expertise comptable"

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

L'union : M. le secrétaire général, comment se porte l'Ordre national des experts-comptables du Gabon aujourd'hui ?

Yacoub Akande Adetona : "Notre organisation se porte bien. Depuis que la loi qui encadre son existence a été votée, signée par le président de la République et publiée dans le journal officiel, les membres de l'Ordre se sont organisés et il y a eu une assemblée générale (le 24 juillet 2019, ndlr) qui a élu le conseil de l'Ordre. Il faut aussi dire que nous avons engagé depuis pas mal de démarches vis-à-vis des institutions professionnelles au niveau régional, continental, et international. Nous sommes aujourd'hui membres de la Fédération internationale des experts-comptables et commissaires aux comptes francophones ; et nous avons déposé un dossier auprès de la Fédération panafricaine des comptables pour intégrer cette institution. Nous avons aussi entamé d'autres démarches pour faire partie de la Fédération internationale des experts-comptables. Le conseil de l'ONEC a établi



Yacoub Akande Adetona, secrétaire général de l'Ordre national des experts-comptables du Gabon

un programme de travail pour la formation des professionnels gabonais et mis en place de nombreux comités, dont celui de la déontologie. L'ONEC ne veut pas reproduire les erreurs commises par d'autres organisations et travaille pour améliorer le secteur, aider les professionnels à accéder à un marché plus paisible".

Vous avez publié un tableau de bord de l'Ordre. Pourquoi ?
- Le travail que nous accomplissons était souhaité par les acteurs économiques du pays. La pré-

sentation du tableau de l'ONEC est un atout pour ces derniers. Plusieurs sociétés veulent choisir des experts-comptables ou un commissaire aux comptes, mais se demandent trop souvent ceux qui sont agréés ou pas. Certaines ont eu recours aux services de personnes qui n'avaient pas la capacité à produire le travail demandé ou qui n'étaient pas habilités à exercer. Ce document donne ainsi la liste de tous les experts-comptables et les sociétés d'expertise-comptable qui peuvent exercer cette profession au Gabon. Ce tableau est d'une importance capitale car, il conditionne l'exercice de la profession et permet aux acteurs économiques de choisir leurs conseils et commissaires aux comptes parmi les professionnels agréés. En dehors des explications données sur les différents métiers, il contient des rubriques sur les experts-comptables exerçant leur profession à titre indépendant, sur les sociétés d'expertise-comptable, sur les experts-comptables stagiaires et sur les experts-comptables salariés dans les cabinets, les entreprises et la haute administration...

...C'est donc un document qui

vise à ramener de l'ordre dans la profession ?

- Exactement. Il s'agit de rappeler que nous avons réorganisé notre secteur et ciblé les vrais professionnels. Vous savez, il doit exister 200 à 300 cabinets au Gabon. Pourtant, notre tableau de bord ne répertorie qu'une soixantaine de structures. Cela peut surprendre. Mais, il ne faut pas oublier qu'un expert-comptable est comme un médecin. Si un agent de santé exerce de manière illégale, il sera arrêté de peur qu'il ne prenne la vie de quelqu'un. De la même manière, un expert-comptable peu outillé peut détruire une entreprise et la vie de plusieurs personnes. En réalité, nos cabinets sont comme des cliniques qui ont la mission de pérenniser la vie de l'entreprise. Pas le contraire. À travers ce tableau, qui est conçu sous forme d'annuaire, l'ONEC vise à faire connaître davantage ses membres, se rapprocher des acteurs économiques du pays, montrer sa diversité et son professionnalisme. Le dernier objectif est de promouvoir notre profession, renforcer les partenariats avec les banques locales, les bailleurs de fonds, l'État et les autres institutions stratégiques de financement du pays.